



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Compte rendu FA groupe de travail Sécurité du CNO 17 janvier 2018

Le président du groupe, Thierry CHARREIRE y représentait la FA-FPT

Un point d'information relatif au calendrier de déploiement des formations police municipale sur des sites spécifiques pour l'année 2018 a été présenté aux membres du groupe sécurité.

Pour rappel, le principe de regroupement d'une partie des formations des policiers municipaux sur des sites dédiés répartis sur le territoire métropolitain a été adopté par le Conseil d'administration de l'établissement le 25 mai 2016. S'agissant des DOM, les modalités d'organisation sur la base d'un dispositif piloté en inter délégation seront consolidées.

Ce regroupement vise des objectifs de sécurisation, de qualité et de pilotage renforcés.

Il permettra également une meilleure uniformité dans la mise en œuvre et dans la fréquence des formations sur l'ensemble du territoire national.

Ces sites identifiés sont :
Montpellier – Poitiers – Nancy et Créteil

Avec un cahier des charges spécifique à chacun, ces sites prendront en charge les dispositifs de formation suivants :

- les formations initiales d'application ;
- les troncs communs de la formation continue obligatoire ;
- les formations préalables au maniement des armes.

Des infrastructures spécifiques pour chaque site comprendront :

- des vestiaires non mixtes avec casiers individuels et douches (conformément à la réglementation code du travail) ;
- une plateforme de formation recréant « des ambiances », escaliers, couloirs, portes d'appartement, accueil de poste de police municipale, poste de planton etc.... ;
- une salle d'examen attenante à la plateforme formation ;
- un terrain avec une route goudronnée pour l'utilisation des véhicules de police ;
- Un espace pour les interventions extérieures et les activités physiques ;
- un dojo et une salle de sport polyvalente ;
- un stand de tir (norme tir police) ;

- une armurerie pour stocker les armes et les munitions.

En ce qui concerne le déploiement, les formations préalables à l'armement (sous réserve de la confirmation de la disponibilité du stand de tir) pour 12 promotions, sont organisées à **Montpellier depuis le 1^{er} janvier 2018**.

En Janvier 2018 également la première promotion de formation initiale de Chef de service de police Municipale pour l'aire de recrutement et, à partir de mai 2018 (Date du déménagement de la délégation)

Les formations initiales des agent.e.s de police municipale et des chefs de Service pour Midi-Pyrénées. (3 promotions /an).

A partir de septembre 2018, les Formations initiales des agent.e.s de police municipale et des chefs de service pour Rhône-Alpes Lyon et Auvergne. (4 à 5 promotions /an).

Enfin, en novembre-décembre 2018, les formations initiales des agent.e.s de police municipale et des chefs de service pour Rhône-Alpes Grenoble (4 promotions /an).

Pour le site de Nancy, au cours de l'année 2018 :

La délégation régionale de Lorraine comporte déjà des équipements adaptés à la formation des agent.e.s de police municipale (salles de formation, vestiaires, dojo). Pour répondre au cahier des charges, le CNFPT envisage de formaliser un partenariat pérenne avec le SDIS 54, au-delà de celui déjà conclu pour 2018.

Cette action devrait permettre de mutualiser des équipements déjà disponibles sur ce site (plateforme de formation, espace de circulation routière etc.), mais aussi de construire les infrastructures utiles spécifiquement à la formation des policiers municipaux (stand de tir par exemple).

En terme de formation, à partir du 1er janvier 2018, seront réalisées :

- Les formations initiales des agents de police municipale et des chefs de service pour l'aire de recrutement (10 promotions/an) ;
- La formation préalable à l'armement pour l'aire de recrutement pour 20 promotions ;
- La formation continue obligatoire des agents de police municipale pour l'aire de recrutement (10 tronc communs supplémentaires) ;

La convention annuelle avec le SDIS 54 va permettre de mutualiser, dès 2018, les équipements techniques pour renforcer la professionnalisation des formations.

Pour le site de Poitiers, seront réalisées en 2018 :

- Les formations initiales des agent.e.s de police municipale de Nouvelle-Aquitaine (2 promotions/an) ;
 - Les formations nationales de moniteur.rice en maniement des armes (1 promotion initiale et 3 promotions de recyclage) et de moniteur.rice en bâtons et techniques professionnelles d'intervention (3 promotions) organisées en partenariat avec l'école de gendarmerie nationale de Rochefort ;
- Une convention de partenariat avec le Régiment Infanterie Chars de Marine (RICM) permettra en 2018 de réaliser les mises en situation, les séquences de formation liées à l'aptitude physique et aux gestes techniques d'intervention.

Enfin, pour le site de Créteil :

Le regroupement en Ile de France est assujéti à un arbitrage concernant un terrain nu, cette acquisition nécessiterait de construire l'ensemble des infrastructures utiles à la mise en œuvre des formations police municipale.

Dès 2018, en complément de l'activité Police importante déjà réalisée, de nouvelles promotions accueilleront des stagiaires de la nouvelle aire de recrutement, en Ile de France :

- Les formations nationales de recyclage des moniteur.rice.s en maniement des armes (3 promotions de recyclage) organisées en partenariat avec le Centre national de tir de la police nationale à Montlignon (Val d'Oise) ;
- Les formations nationales des moniteur.rice.s bâtons et techniques professionnelles d'interventions (3 à 4 promotions) organisées en partenariat avec le Centre nationale de formation de la police nationale à Cannes Ecluse (Seine et Marne) ;
- Les formations nationales de formateurs à l'interopérabilité radio (2 promotions) organisées en partenariat avec le Centre nationale de formation de la police nationale à Cannes Ecluse (Seine et Marne) ;
- Les formations nationales de motocyclistes (2 promotions) organisées en partenariat avec le Centre nationale des motocyclistes de la gendarmerie nationale à Fontainebleau (Seine et Marne).

Le Groupe de travail sécurité s'est inquiété de la fragilité structurelle et de l'impact sur les formations réalisées en 2017.

Une précision a été faite sur la philosophie de ces centres qui sont spécifiques mais qui pourront aussi accueillir d'autres formations territoriales.

Des difficultés avaient été évoquées concernant la mise en œuvre des formations, face à la montée en charge. En effet en 2012, pas moins de 4000 policiers ont été armés et en 2017 10000 l'ont été. Pour certaines demandes de formation, 3 mois d'attente ont été nécessaires.

Une étude statistique a été demandée afin de compléter les éléments du dossier.

Une autre étude est en cours afin de compléter la montée en charge de formation des sites et ainsi compléter la structure administrative sur place.

Le groupe de travail a évoqué le manque de formateurs ainsi que leurs niveaux de formations.

A ce jour, 250 intervenant.e.s ont été formé.e.s avec une harmonisation des outils (mallette pédagogique.)

En ce qui concerne les formations de formateurs à l'armement, il a été rappelé au groupe de travail qu'il s'agissait de formateurs certifiés (Police nationale ou Gendarmerie Nationale) avec un cahier des charges bien précis qui répond aux exigences de qualités voulues.

Il a été précisé que toutes les formations spécifiques (équestres – cinéphiles ...) sont mises en œuvre.

Un large débat s'est ouvert concernant le risque sécuritaire lié au port des tenues pendant les formations.

En l'état actuel d'avancement des travaux, il a été précisé que nous n'étions plus, depuis Novembre 2017, en état d'urgence, les exercices se font donc en tenue.

De plus, il est évident qu'à ce stade, l'ensemble des vestiaires ne répondent pas à la législation en vigueur.

Les lieux nécessitant un aménagement en urgence seront traités au cas par cas. Enfin, la mutualisation avec les SDIS a également été abordée, notamment les conditions d'accueil et financières, ainsi que les déplacements entre ces sites. Il nous a été indiqué que cette mutualisation n'est réalisée que si elle est favorable à l'établissement.

La prochaine séance du groupe de travail sécurité se tiendra le 13 Mars 2018